

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2026-02-02

Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue le lundi 2 février 2026 à 19 heures 30 minutes, la salle du conseil sise au 500, rue Notre-Dame, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire	Mario Alain
Monsieur le conseiller :	Jean Monfet
Monsieur le conseiller :	Yves Savard
Madame la conseillère :	Elisa Gingras Pascal
Madame la conseillère :	Diane Godin

Monsieur Vincent Lévesque Dostie, directeur général et greffier-trésorier

Rés.2026-02-012

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, mais demeure ouvert au point numéro 7 - Varia.

Rés.2026-02-013

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame Diane Godin et adopté à l'unanimité;

Que le procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Portneuf pour la séance du 12 janvier 2026 soit accepté tel que présenté.

Correspondances et première période de questions

Le conseil procède à la première période de questions sur différents sujets.

Diverses questions sont posées par les citoyens présents à la séance.

Rés.2026-02-014

Adoption des comptes payés du mois de janvier 2026

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 247 déléguant au directeur général et/ou au trésorier, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclut conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

Le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 30 janvier 2026;

Il est proposé par monsieur Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 30 janvier 2026 totalisant la somme de 463 608.41 \$

Je, Vincent Lévesque Dostie, directeur général et trésorier, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général et trésorier

Rés.2026-02-015

Adoption du règlement 303 – Financement TECQ 2024-2028

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame Élisa Gingras Pascal et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal adopte le règlement #303 « Décrétant un emprunt de 1 519 752 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec ».

Rés.2026-02-016

Approbation du règlement d'emprunt #25-151 de la Régie Portneuvoise de protection incendie (REPMI)

Attendu que la Régie Portneuvoise de protection incendie (REPMI) a la responsabilité de la sécurité incendie pour toutes ses municipalités membres;

Attendu que les dépenses prévues concernent l'achat d'équipements;

Attendu que les municipalités membres de la Régie Portneuvoise de protection incendie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la REPMI et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

Attendu que cette procédure réfère à l'article 607 du Code Municipal ou 468.38 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu que l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1. Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
2. Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le règlement d'emprunt numéro 25-151, au montant de 483 336\$ adopté par la REPPI le 16 décembre 2025.

Rés.2026-02-017 Autorisation de signature – Vente des lots 6 590 064, 6 590 065 et 6 590 066 au cadastre du Québec

Considérant que Envirocentre Inc. a approché la Ville de Portneuf afin d'agrandir la propriété de l'entreprise localisée sur l'avenue industrielle à Portneuf;

Considérant que le conseil municipal est favorable à la demande;

Considérant qu'une opération cadastrale a été réalisé afin de lotir des lots correspondants aux besoins exprimés par Envirocentre Inc;

Considérant qu'un rapport d'évaluation a été réalisé et que la valeur des lots visés s'établit à 32 000 \$ + taxes

Il est proposé par monsieur Yves Savard et adopté à l'unanimité;

Que la Ville de Portneuf vende à Envirocentre Inc. les lots 6 590 064, 6 590 065 et 6 590 066 au cadastre du Québec pour la somme de 32 000 \$ + taxes;

Que M. Mario Alain, maire et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général, soient autorisé à signer, pour et nom de la Ville, tous documents nécessaires ou utiles à la vente de ces lots.

Rés.2026-02-018 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Joëlle Genois, Diane Godin, Linda Côté, Elisa Gingras Pascal et messieurs Mario Alain, Jean Monfet, Yves Savard sont déposés au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 2 février 2026.

Rés.2026-02-019 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive !

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

Considérant que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

Il est proposé par monsieur Yves Savard et adopté à l'unanimité;

Que la Ville de Portneuf, lors de la séance du 2 février 2026, proclame le 13 mars comme « Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive » pour la durée de son mandat électoral.

Rés.2026-02-020 Embauche – Coordinatrice aux loisirs

Considérant les besoins en ressources humaines du service des loisirs et de la vie communautaire;

Considérant qu'un appel de candidatures a été effectué et que des entrevues de sélection ont eu lieu;

Il est proposé par madame Diane Godin et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Mme Gabrielle Paquin à titre de coordinatrice aux loisirs aux conditions prévues à la convention collective;

Que M. Julien Pertin, directeur des loisirs et de la vie communautaire, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'embauche;

Rés.2026-02-021 Nomination d'un représentant du conseil de la ville de Portneuf au conseil de la MRC de Portneuf

Considérant que M. Mario Alain, maire de la Ville de Portneuf, a été élu préfet de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9);

Considérant que l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9) autorise le conseil dont le maire est élu préfet à désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une conseillère municipale ou un conseiller municipal pour représenter la Ville de Portneuf auprès de la MRC de Portneuf, puisque celle-ci doit être représentée lorsque le conseil des maires siège et exercer son droit de vote sur les résolutions et règlements qui y seront présentés;

Considérant que Mme Diane Godin a été élue conseillère municipale lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

Considérant que Mme Joëlle Genois a été élue conseillère municipale lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

Il est proposé par monsieur Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

Que Mme Diane Godin soit nommée pour siéger à titre de représentante de la Ville de Portneuf auprès de la MRC de Portneuf, à compter du 2 février 2026 et ce, jusqu'au quatrième mercredi de novembre 2026;

Que Mme Joëlle Genois soit nommée pour siéger à titre de substitut de la représentante de la Ville de Portneuf auprès de la MRC de Portneuf, à compter du 2 février 2026 et ce, jusqu'au quatrième mercredi de novembre 2026;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

Rés.2026-02-023 Autorisation de passage - Défi Kayak

Il est proposé par madame Diane Godin et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer l'évènement Défi Kayak qui se tiendra sur notre territoire du samedi 15 août au dimanche 16 août 2026 par une contribution en biens et services (montant maximal de 1 000 \$);

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de mettre à disposition, gratuitement, une salle du Carrefour municipal afin d'héberger les participants durant la nuit dans le cas de fortes pluies. Ceci est conditionnel à la disponibilité de la salle et ne doit pas avoir d'incidence sur les opérations régulières;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de mettre à la disposition de l'organisme le terrain en face du quai pour l'installation d'un chapiteau de restauration, des roulottes sanitaires, quelques véhicules de production ainsi que les tentes des kayakistes à compter du 15 août à 12h00 jusqu'au 16 août en fin de journée.

Rés.2026-02-024 Tarifs camp de jour 2026

Considérant la volonté de la Ville de maintenir des tarifs acceptables pour les utilisateurs du Camp de jour municipal;

Il est proposé par monsieur Yves Savard et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les tarifs d'inscription 2026 au camp de jour municipal, comme proposé par l'équipe municipale;

Que le camp de jour se tiendra du lundi 29 juin au vendredi 14 août 2026.

Que ces tarifs se traduisent comme suit pour l'année 2026 :

GRILLE TARIFAIRE								
Inscription à l'été		Non disponible						
Inscription à la semaine		Semaine de 4 jours (fermé 1er juillet)			Semaine régulière			
		Rabais semaine de 4 jours	Rabais 2e enfant	Rabais 3e enfant et +	1er enfant	Rabais 2e enfant	Rabais 3e enfant et +	
		80%	25%	50%		25%	50%	
Camp de jour	9h-16h	7 semaines	60.00 \$	45.00 \$	30.00 \$	75.00 \$	56.25 \$	37.50 \$
Service de garde	7h30-9h et 16h-17h30	7 semaines	20.00 \$			25.00 \$	NA	NA
T-Shirt	Obligatoire (1 / enfant / été)		11.5 + tx					
Non-résidents			+ 50 % du tarif					

Rés.2026-02-025 Grille salariale – animateurs camp de jour 2024

Il est proposé par monsieur Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la rémunération des animateurs et accompagnateurs selon l'échelle salariale tel que proposée par l'équipe municipale, et ce, applicable de la façon présentée dans le tableau ci-dessous :

Aide-animateur(trice)	16.60 \$
Animateur(trice) 1re année	18.10 \$
Animateur(trice) 2ème année	18.73 \$
Animateur(trice) 3ème année	19.39 \$
Animateur(trice) 4e année +	20.07 \$
Accompagnateur(trice)	19.39 \$

Avis de motion d'un projet de règlement constituant la politique de participation publique en matière d'urbanisme

Monsieur Yves Savard, par la présente :

- donne un avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un projet de règlement constituant la politique de participation publique en matière d'urbanisme;

Rés.2026-02-026 Adoption du premier projet de règlement constituant la politique de participation publique en matière d'urbanisme

Il est proposé par monsieur Yves Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement constituant la politique de participation publique en matière d'urbanisme soit adopté tel que déposé.

Rés.2026-02-27 Demande de permis de construction assujetti au PIIA – 11, 1re Avenue

Considérant le dépôt d'une demande de permis de construction pour un bâtiment complémentaire sis au 11, 1re Avenue;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et émis une recommandation au conseil municipal

Il est proposé par madame Élixa Gingras Pascal et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le service d'urbanisme à émettre le permis de construction portant le numéro de demande 2025-301 en vue de permettre les travaux de construction d'un bâtiment complémentaire sur l'immeuble sis au 11, 1re Avenue à Portneuf.

Période de questions

Le conseil procède à la deuxième période de questions sur différents sujets.

Diverses questions sont posées par les citoyens présents à la séance

Levée de l'assemblée

M. Yves Savard demande la levée de l'assemblée à 21h12.

Maire

Greffier

PROJET